



Les relations extérieures du canton de Berne en 2022

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 11 janvier 2023
N° d'affaire : 2022.STA.1950
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

Table des matières.....	2
1. Synthèse	3
2. Contexte	4
3. Réalisation des priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2022.....	5
3.1 Collaboration avec le Grand Conseil	5
3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral	5
3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération	11
3.4 Coopération intercantonale	11
3.5 Relations avec l'étranger	14
4. Priorités des relations extérieures en 2023.....	16
5. Proposition au Grand Conseil	19
Annexes	20
Annexe 1 : initiatives cantonales du canton de Berne	20
Annexe 2 : représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2022	21

1. Synthèse

L'année 2022 n'a pas été de tout repos pour la politique, l'économie et la société. À peine l'attention accordée à la pandémie de COVID-19 était-elle retombée que la guerre éclatait en Europe le 24 février 2022 : l'attaque de la Russie en Ukraine et toute la souffrance qu'elle occasionne ont aussi des conséquences pour le canton de Berne qui nous occuperont encore longtemps.

Ces derniers temps, les crises se sont superposées comme jamais : l'état-major spécial coronavirus était à peine dissous qu'il a fallu que la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration institue un état-major spécial Ukraine, suivi, peu de temps après, de l'état-major spécial pénurie d'énergie OCCant. La problématique de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la menace d'une pénurie d'électricité sont omniprésentes, sans parler des conséquences du changement climatique qui ont eu des répercussions négatives cet été, notamment sur l'agriculture, en raison de la canicule et de la grande sécheresse. Face aux troubles politiques dans le monde et au changement climatique, les Chambres fédérales ont pris des décisions porteuses d'avenir en matière de politique énergétique lors de la session d'automne 2022.

Dans la perspective des deux hivers à venir, le Parlement fédéral a par exemple instauré des aides financières destinées au sauvetage des entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique. Le canton de Berne voit ces mécanismes de sauvetage d'un mauvais œil. En effet, le danger existe que les entreprises se voient freinées dans leur développement économique et affaiblies dans leur capacité à surmonter autant que possible par leurs propres moyens des crises extraordinaires. En revanche, les décisions relatives à l'orientation de la politique suisse en matière d'énergie à moyen et long termes méritent d'être mentionnées. Le Parlement a défini des valeurs cibles contraignantes pour la réduction de la consommation d'énergie et d'électricité par personne et pour le développement visé de l'énergie hydraulique et photovoltaïque. Lors de ces étapes d'aménagement se pose aussi le dilemme entre sécurité de l'approvisionnement en électricité et protection de l'environnement : le canton de Berne privilégie le développement de la production d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables.

À l'inverse, certains dossiers importants de la politique sanitaire n'ont pas progressé d'un iota. La forte augmentation des primes des caisses-maladie à l'automne 2022 est non seulement la conséquence de la pandémie de COVID-19, mais aussi d'intérêts divergents au sein du système de santé suisse, qui ont créé des barrières et entravé les progrès. Dans l'ensemble, le Conseil-exécutif déplore dans ce domaine le fait qu'il n'existe ni gestion globale de la politique sanitaire au niveau fédéral, ni mesures de lutte contre les principales incitations aberrantes, ni moyens de mise en œuvre efficaces dans la pratique.

Au niveau de la politique européenne, Bruxelles et Berne ne sont pas parvenues à sortir de l'impasse. Les conséquences de l'arrêt des relations avec l'UE sont déjà tangibles dans certains secteurs, notamment dans celui de la recherche et de la formation, tout en restant moins marqués dans la branche de la technique médicale.

Il convient de relever la forte volonté de la Suisse à octroyer le statut de protection S aux personnes réfugiées venant d'Ukraine et à veiller à une intégration rapide sur le marché du travail et dans le système scolaire notamment. Cette année, le canton de Berne a accueilli près de 8300 personnes en quête de protection ayant cherché refuge dans notre pays à cause de la guerre (pour un total de 70 000 en Suisse). Parallèlement, le domaine de l'asile a connu jusqu'à la fin de l'année une forte vague d'immigration en provenance d'autres pays (notamment d'Afghanistan, de Syrie et de Turquie).

Le contexte géopolitique esquissé au début ainsi que les crises mentionnées soulignent la nécessité d'une gestion de crise bien rodée entre la Confédération et le canton. Du 15 au 19 août 2022, la police et l'armée ont effectué l'exercice conjoint « Fides » dans la région de Berne. Cet exercice avait pour but d'analyser et d'éprouver la collaboration entre les forces civiles et militaires dans le contexte d'une situation extraordinaire. La collaboration a bien fonctionné et s'est avérée très constructive. Il est néanmoins apparu que des points sont encore à améliorer, notamment dans le domaine de la communication : en effet, il n'existe actuellement pas de moyens de communication compatibles entre les forces civiles et les forces militaires.

Figurent au rang des priorités pour l'année 2023 en matière de relations extérieures du canton de Berne : la coopération bilatérale avec le canton de Zurich, l'optimisation éventuelle de la représentation des intérêts du canton auprès de la Confédération après les élections fédérales, la politique jurassienne et les préparatifs pour le transfert de Moutier, la mise en œuvre de la charte du climat de la CGNO, la mise en œuvre de la convention-programme viamia et la transformation numérique dans la formation (BeLEARN), ainsi que le maintien de la position de la Région capitale suisse dans le Projet de territoire Suisse. Toutes ces priorités sont des projets ou demandes du Conseil-exécutif au niveau cantonal ou tout au moins interdirectionnel.

2. Contexte

L'objectif du Conseil-exécutif est de défendre ses intérêts avec succès en matière de politique extérieure et, partant, de consolider la position du canton ainsi que sa marge de manœuvre. Pour ce faire, il faut œuvrer pour que la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons soit convenable dans l'ensemble, que le transfert de tâches se fasse dans le respect du principe d'équivalence fiscale et que les nouvelles lois fédérales ne soient pas trop laborieuses à mettre en œuvre.

Le fédéralisme ne peut déployer des effets conformes aux attentes que si les cantons disposent d'une latitude suffisamment grande pour se déterminer sur leurs propres affaires et leur organisation interne. En tant que piliers de l'État fédéral et organes d'exécution, les cantons ont une certaine légitimité et responsabilité leur permettant de se faire les ardents défenseurs de leurs intérêts sur le plan fédéral. C'est là l'un des éléments essentiels des relations extérieures du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif représente les intérêts du canton au niveau fédéral, dans le contexte intercantonal et face à l'étranger. Le conseiller d'État Christoph Ammann représente le canton au sein du Bureau et de l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). Dans cette fonction, il est responsable des projets, affaires et priorités interdirectionnels touchant le domaine des relations extérieures et ne pouvant être associés à une Direction en particulier. Il représente le Conseil-exécutif dans le dialogue avec le Grand Conseil sur les sujets relatifs aux affaires extérieures. La Délégation des relations extérieures a été dissoute au 1^{er} juin 2022¹.

Par ailleurs, le canton de Berne est membre de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) et d'arcjurassien.ch, ainsi que membre associé de la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO). Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg défend les intérêts du canton de Berne au sein de la CGSO ainsi qu'au sein des organes d'arcju-

¹ Les relations extérieures avec le canton du Jura relèvent de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. Celle-ci est composée de trois membres du gouvernement : Pierre Alain Schnegg (en qualité de président), Philippe Müller et Evi Allemann.

rassien.ch, dont il est président jusqu'à fin 2022. Les relations extérieures spécialisées des Directions et de la Chancellerie d'État se déroulent dans un grand nombre d'organes, notamment dans les conférences nationales et régionales de directrices et directeurs².

Le présent rapport annuel sert de base de dialogue entre le Conseil-exécutif et la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE). La première partie revient sur la collaboration avec le Grand Conseil, la représentation des intérêts au niveau fédéral, la participation à la politique européenne de la Confédération, la collaboration intercantonale, les relations avec l'étranger ainsi que la réalisation des priorités en 2022. La seconde partie présente les priorités du Conseil-exécutif en matière de relations extérieures du canton de Berne pour l'année 2023.

3. Réalisation des priorités des relations extérieures du canton de Berne en 2022

3.1 Collaboration avec le Grand Conseil

Le 14 février 2022 s'est tenu le dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE. Cette rencontre annuelle a pour but de développer conjointement une vue d'ensemble et une orientation stratégique des relations extérieures du canton afin que l'action se décide conformément au régime des compétences. Le 9 mars 2022, c'est à l'unanimité et sans formuler de déclaration de planification que le Grand Conseil a pris connaissance du rapport annuel 2021.

Le 15 août 2022 s'est tenu le dialogue intermédiaire informel entre la CIRE et le Conseil-exécutif sur les développements qui ont marqué les relations extérieures du canton de Berne durant le premier semestre 2022. L'échange a aussi permis de régler des questions en matière de devoir d'information et de droit de consultation au sens de l'article 39, alinéa 6, lettre d RGC. Pour la Commission, cet aperçu actuel et concret des relations extérieures est bien utile.

Durant l'année sous revue, le Conseil-exécutif a annoncé 29 affaires relevant des relations extérieures³. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne des années précédentes.

3.2 Représentation des intérêts au niveau fédéral

En 2022, le Conseil-exécutif a pris position sur 122 projets de la Confédération dans le cadre de consultations. On peut relever en particulier les consultations sur l'état d'avancement des programmes d'aménagement pour l'infrastructure ferroviaire et la Perspective RAIL 2050, sur le programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA) de quatrième génération, sur la révision de la loi sur le CO₂ ainsi que sur le train de mesures pour améliorer la sécurité dans l'exécution des peines et des mesures⁴.

En outre, il y a eu un grand nombre de prises de position communes des conférences gouvernementales et des conférences des directrices et directeurs ainsi que des prises de position au niveau des Directions, notamment sur la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) ou sur la gestion de crise de la Confédération et des cantons durant la pandémie

² Les 16 conférences nationales de directrices et directeurs et la Conférence suisse des Chanceliers d'État couvrent tous les domaines des compétences cantonales (cf. annexe 2).

³ Depuis 2008, le Conseil-exécutif informe régulièrement la commission compétente du Grand Conseil des affaires en cours dans le domaine des affaires extérieures. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation sur le Grand Conseil, soit depuis la session de septembre 2014, le Conseil-exécutif fait état des affaires pertinentes pour les affaires extérieures du canton de Berne avant chaque session dans la Planification des affaires du Grand Conseil et le Bulletin d'information au sens des art. 41 et 56 LGC.

⁴ La sélection correspond aux dossiers clés au niveau fédéral définis tous les six mois par les Directions en collaboration avec le SRE.

de COVID-19. À cela s'ajoutent les auditions des Conférences par les commissions des Chambres fédérales chargées de l'examen préalable.

En 2022, le Conseil-exécutif s'est entretenu à quatre reprises avec les conseillers aux États bernois. La rencontre annuelle avec les conseillères nationales et conseillers nationaux bernois s'est tenue le 18 octobre 2022. L'échange a principalement porté sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et sur une possible pénurie d'électricité. À la demande des conseillers aux États, un deuxième échange relatif aux principales affaires fédérales de la législature 2019-2023 a eu lieu le 4 avril 2022 avec des cadres de l'administration. Les discussions régulières entre le SRE et les conseillers aux États ont pu être poursuivies.

Avant chaque session, les membres bernois du Conseil national et du Conseil des États ont reçu de la part du SRE un total de 50 prises de position ou fiches d'information recensant les affaires pertinentes pour le canton. À celles-ci s'ajoutent 41 fiches adressées aux membres bernois des commissions chargées de l'examen préalable aux Chambres fédérales. Par ailleurs, le canton de Berne a cosigné des courriers intercantonaux adressés au Conseil national et au Conseil des États. Les fiches ont été conçues par le SRE en collaboration avec les Directions compétentes.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires de première importance pour le canton de Berne, adoptées à l'échelon fédéral (*affaires-clés* comprises) :

Affaire	Positions et contributions clés du canton de Berne	Décisions des Chambres féd.
Initiative pour les glaciers. Contre-projet indirect	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Exigence d'un objectif sectoriel pour l'agriculture – Dispositions fédérales contraignantes dans le domaine du bâtiment pour les cantons qui n'atteignent pas leurs objectifs sectoriels – Politique climatique également orientée vers l'impact sur l'environnement – Remplacement des installations de chauffage encouragé par une subvention plus adaptée au marché (= 40 millions par an nécessaires pour le canton de Berne ; 200 millions minimum au niveau national) 	+ - + - +
Iv. ct. TG. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie concernant l'exécution de l'obligation de payer les primes	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Les assureurs cèdent les actes de défaut de biens aux cantons sans supplément si ceux-ci prennent 90 % des créances en charge – Possibilité de passer à un modèle d'assurance plus avantageux pour les mauvaises payeuses et mauvais payeurs – Repenser le financement des primes selon le principe de l'équivalence fiscale 	- - - -
Loi fédérale concernant l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers.	Approbation <ul style="list-style-type: none"> – Offensive de formation 	+ +

Affaire	Positions et contributions clés du canton de Berne	Décisions des Chambres féd.
<i>Loi sur les voies cyclables</i>	Approbation – Lors de projets d'infrastructure ferroviaire, prévoir des voies cyclables financées par la Confédération le long des lignes de chemin de fer – Renoncer à l'obligation de signalisation – Compléter les chemins pédestres et de randonnée lors de la prise en compte d'autres demandes	+ - - -
<i>Loi sur le transport de voyageurs</i>	Approbation – Subventions fédérales sans prise de risque à sens unique par les cantons – Pas de frais supplémentaires à la charge des cantons – Pas d'interdiction de bénéfices, mais pas de recettes supplémentaires issues des indemnités	+ + +
<i>Code de procédure pénale</i>	Approbation – Limitation du droit de participer – Utilisation de profils d'ADN pour des infractions déjà commises ou futures – Nouveau chapitre consacré à la justice restaurative	- - + -
<i>Subventions à l'École cantonale de langue française de Berne</i>	Rejet – Prise en compte de la politique linguistique – Obligation de la Confédération à allouer des subventions à hauteur de 25 % sans réserve de crédit – Non-exclusion de la prise en charge des coûts d'investissement par la Confédération	- - - -
<i>LAMal. Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet</i>	Approbation – Pas de droit de recours pour les organisations d'assureurs – Pas de suppression de l'interdiction de réaliser des bénéfices dans l'assurance de base – Pas de suppression des mesures visant à piloter les coûts et intégration des cantons	+ - + +
Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (réforme fiscale de l'OCDE)	Approbation – Répartition des recettes supplémentaires attendues en octroyant une plus grande part pour la Confédération (78,8 %) et une part cantonale de 21,2 %	+ -

Légende de la colonne « Décisions des Chambres fédérales » :

- + signifie que les décisions des Chambres fédérales vont dans le sens des intérêts du canton de Berne
- signifie que les décisions des Chambres fédérales ne vont pas dans le sens des intérêts du canton de Berne (positions divergentes ou contributions clés)

À l'échelon fédéral, la défense des intérêts a porté avant tout sur la politique énergétique et environnementale. Dans ces domaines politiques, les affaires ont été fortement marquées par la guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et par le changement climatique. Les décisions relatives à la modification collective pour la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 ont par exemple abouti plus rapidement et de façon plus contraignante à l'aune de

cette évolution. Diverses autres affaires dans le domaine de la santé et des transports et pertinentes pour le canton de Berne s'y sont ajoutées.

La **politique énergétique et environnementale** (*priorité 4, 2022*) a occupé une place prépondérante au niveau fédéral, notamment en raison des bouleversements géopolitiques et de la sécheresse due à l'été caniculaire, qui ont rendu les adaptations au changement climatique beaucoup plus urgentes. Alors que de nombreuses mesures et décisions ont été prises pour contrer la pénurie d'énergie et d'électricité qui menace les deux prochains hivers (p. ex. aides subsidiaires pour sauver les entreprises du secteur de l'électricité d'importance systémique, « pénurie de gaz », réserves hivernales, etc.), la modification collective pour un **approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables** (21.047) concerne l'orientation à moyen et long terme de la politique énergétique suisse. Le projet vise à prolonger la Stratégie énergétique 2050 adoptée dans les urnes en 2017, mais fait encore l'objet de consultations et occupera encore le Parlement l'année prochaine.

Le **contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers** contient également des mesures permettant une adaptation à plus long terme au changement climatique. Le Conseil-exécutif s'est prononcé en faveur de l'objectif zéro émission nette d'ici à 2050 lors du contre-projet à **l'initiative pour les glaciers** (21.501). Comme cette proposition ne prévoit pas d'interdiction explicite des sources d'énergie fossile et qu'elle tient compte de la situation particulière des régions de montagne et des régions périphériques, elle offre plus de sécurité en matière d'investissements pour l'économie bernoise. Le canton de Berne a également salué le fait que le rôle de modèle des communes soit inscrit dans le contre-projet. Par ailleurs, le programme extraordinaire de remplacement des installations de chauffage ainsi que l'encouragement technologique vont aussi dans sa direction, tout comme l'octroi facilité d'autorisations pour les grandes installations photovoltaïques et l'obligation du solaire pour les nouveaux bâtiments. Comme l'agriculture fait partie des quatre domaines émettant le plus de gaz à effet de serre dans le canton de Berne, il était important qu'un objectif sectoriel contraignant puisse aussi être fixé comme exigence dans ce secteur.

Les Chambres fédérales se sont enlisées dans différentes réformes concernant d'importants **dossiers sanitaires**. Le 24 août 2022, le Conseil-exécutif a informé les deux conseillers aux États bernois sur les intérêts du canton de Berne en la matière. Il a par exemple précisé, en ce qui concerne les mesures visant à maîtriser les coûts de la santé, qu'il fallait conserver une vue d'ensemble du système, respecter les effets sur les autres actrices et acteurs financiers et sur les soins, ainsi que les compétences des cantons. La résistance des fournisseuses et fournisseurs de prestations ainsi que des assurances a empêché les Chambres d'aboutir à un consensus sur les mesures proposées par le Conseil fédéral. Les coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et, par conséquent, les primes ont énormément augmenté à l'automne 2022. Dans l'ensemble, le Conseil-exécutif a déploré le fait qu'il n'existe ni gestion globale de la politique sanitaire au niveau fédéral, ni mesures de lutte contre les principales incitations aberrantes, ni moyens de mise en œuvre efficaces dans la pratique.

L'augmentation des primes pèsera sur le budget de nombreuses assurées et assurés. Selon le droit en vigueur, sur présentation d'un acte de défaut de biens concernant des **primes d'assurance-maladie impayées**, les cantons sont tenus de verser aux caisses-maladie 85 % de la créance à recouvrer (primes, participation aux coûts, intérêts moratoires et frais de poursuite). **L'initiative du canton de Thurgovie** (16.312) a demandé que les assurances puissent céder les actes de défaut de biens aux cantons lorsque ceux-ci prennent 90 % de la créance en charge, et que les assurées et assurés en retard de paiement puissent changer de modèle d'assurance vers un modèle meilleur marché. Le Conseil-exécutif a soutenu l'initiative bien que le canton de Berne n'ait jusqu'à présent jamais repris ni géré d'actes de défaut de biens. Le Conseil national et le Conseil des États ont tous deux rejeté ces demandes.

L'offensive de formation en soins infirmiers (22.040), en revanche, n'a pas été contestée. Les Chambres fédérales souhaitent remédier efficacement à la pénurie de personnel soignant. Pour ce faire, la Confédération et les cantons soutiendront la formation en soins infirmiers pendant huit ans à hauteur de près d'un milliard de francs. Par ailleurs, les infirmières et les infirmiers pourront facturer directement certaines prestations aux assurances sociales. Ces mesures vont parfaitement dans le sens du canton de Berne : elles répondent à la mise en œuvre du premier volet de l'initiative sur les soins infirmiers qui avait été acceptée par 61 % du corps électoral le 28 novembre 2021.

La décision fédérale sur les **voies cyclables** (21.046) a été adoptée haut-la-main par le peuple et les cantons en 2018. Le Conseil fédéral a ainsi la possibilité de définir les principes en matière de réseaux de voies cyclables et de soutenir les mesures prises par les cantons, les communes et d'autres parties prenantes. Le canton de Berne a approuvé la nouvelle loi relative au nouvel article constitutionnel. Grâce au service Mobilité douce et au plan sectoriel pour le trafic cycliste, il dispose déjà d'instruments pour mettre en œuvre les mesures prévues par la loi.

La réforme de la **loi sur le transport de voyageurs** (21.039) vise à empêcher de nouveaux abus de subventions telles que « l'affaire CarPostal ». Ainsi, des dispositions plus précises concernant les entreprises de transport subventionnées ont été introduites, de même que l'interdiction de réaliser des bénéfices. Par ailleurs, des conventions d'objectifs pluriannuelles conclues entre les commanditaires et les entreprises de transport devraient augmenter la sécurité de planification et la force obligatoire. Les demandes principales portées par le canton de Berne lors de la consultation ont été prises en compte. De concert avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP), le Conseil-exécutif s'est opposé à ce que les entreprises puissent utiliser librement les excédents issus des indemnités (argent des contribuables) dans une proportion plus élevée qu'auparavant. Les deux Chambres se sont néanmoins mises d'accord sur une légère adaptation de cette règle. Désormais, seule la moitié de ces gains doit être affectée à la réserve (contre 2/3 auparavant). Plusieurs autres dispositions de la loi sur le transport de voyageurs devraient empêcher les affaires de fraude aux subventions dans le domaine des transports publics.

En ce qui concerne les **modifications du Code de procédure pénale** (19.048), le Conseil-exécutif a appuyé le projet du Conseil fédéral : le cœur de l'objet visait à restreindre le droit des personnes prévenues à participer aux auditions de leurs coprévenues ou coprévenus. En effet, des auditions séparées permettent d'empêcher que les personnes prévenues influencent l'administration des preuves en se concertant avec d'autres personnes coprévenues. Le Conseil national et le Conseil des États ont rejeté les propositions du Conseil fédéral allant dans ce sens. En revanche, la gestion des profils d'ADN a été réglée dans le sens des intérêts du canton de Berne. Désormais, les profils d'ADN peuvent être utilisés pour élucider les infractions déjà commises ou futures, et non plus uniquement pour les procédures en cours. Grâce à cette procédure, l'autrice ou l'auteur d'une infraction pourra dans la plupart des cas aussi être associé à une infraction antérieure.

Le canton s'est impliqué dans les organes de projet de la Confédération, en collaboration avec les communes concernées, pour trouver une solution durable pour **l'évacuation de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz**. Le 16 novembre 2022, le Conseil fédéral a finalement adopté le message relatif au crédit d'engagement correspondant, à l'attention des Chambres fédérales. La Confédération met ainsi à disposition les moyens nécessaires pour les mesures préliminaires et de protection, pour l'évacuation complète et l'élimination des restes de munition ainsi que pour la remise en état du terrain et pour le retour de la population de Mitholz. La fiche Mitholz du plan sectoriel militaire approuvée simultanément instaure les bases en matière d'aménagement du territoire.

L'École cantonale de langue française de Berne (ECLF) (21.068) permet aux enfants de collaboratrices et collaborateurs de l'administration fédérale et cantonale ainsi qu'aux enfants de diplomates de suivre leur scolarité obligatoire dans une école de langue française. Elle est financée par le canton de Berne et la Confédération. Afin d'adapter la loi qui régit le financement commun aux dispositions juridiques fédérales actuelles et au droit des subventions, la Confédération a renoncé à une participation financière. Désormais, la loi ne contient plus qu'une formulation potestative pour la participation fédérale de 25 % aux coûts d'exploitation. La Confédération n'alloue pas non plus de subventions pour les investissements de l'ECLF. Par ailleurs, le Parlement doit approuver chaque année les montants. Le Conseil-exécutif s'est opposé, en vain, à ce retrait fédéral. Il était d'avis que l'intérêt fédéral pour l'ECLF était au premier chef de nature linguistique et non pas financière. Les Chambres n'ont pas entendu cette argumentation de cette oreille, alors qu'il était incontesté que l'ECLF est une école spéciale qui n'existe presque qu'en raison de la configuration linguistique de la Confédération.

Le **volet 1b de la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (19.046)** prévoit différentes mesures visant à freiner la hausse des coûts dans le domaine de l'assurance-maladie. Le Conseil-exécutif a salué sur le fond le deuxième volet de mesures de ce projet, tout en se prononçant vigoureusement sur le fait qu'il faut maintenir la vue d'ensemble du système, respecter les compétences des cantons et ne pas accroître inutilement les charges administratives. Dans ce contexte, le Conseil-exécutif s'est tout particulièrement opposé au droit de recours pour les organisations d'assureurs car celui-ci a un impact sur les coûts et est source d'insécurité juridique pour les hôpitaux. Par ailleurs, le Conseil-exécutif s'est prononcé en défaveur de la levée de l'interdiction de réaliser des bénéfices avec l'assurance de base.

Finalement, le Parlement a aussi mis en route la **réforme fiscale de l'OCDE (22.036)**. Afin de mettre en œuvre le projet conjoint de l'OCDE et du G20, le Conseil fédéral a proposé d'introduire un impôt complémentaire pour les groupes d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires mondial de 750 millions d'euros au moins. Le taux d'imposition ne doit pas se situer en dessous de 15 %. Pour les cantons appliquant un faible taux d'imposition et accueillant de grandes entreprises, cela générera des recettes supplémentaires. Le Conseil-exécutif a soutenu l'introduction de l'imposition minimale de l'OCDE. En revanche, il s'est prononcé pour que les recettes fiscales supplémentaires ne restent pas aux mains des cantons concernés dans une forte proportion, mais qu'elles reviennent à la Confédération à hauteur de 78,8 %, comme c'est le cas pour l'impôt fédéral, de façon à éviter un nouveau durcissement de la concurrence fiscale entre les cantons. Les Chambres ont finalement trouvé un accord : 25 % des recettes reviendront à la Confédération et 75 % aux cantons. Comme la réforme requiert une modification de la Constitution, le peuple suisse se prononcera sur l'objet le 18 juin 2023.

Avant les **votations fédérales**, le Conseil-exécutif communique toujours activement sa position, pour autant que le scrutin concerne de manière directe et significative le canton de Berne. En 2022, cela n'a été le cas pour aucun des 11 objets soumis à la votation, pas même pour la loi fédérale sur la série de mesures en faveur des médias. Le Conseil-exécutif n'a pas pris position sur cet objet soumis au scrutin le 13 février 2022. Il avait déjà communiqué fin 2021 dans le rapport sur la révision totale de la loi sur l'information qu'il était intéressé à une certaine diversité médiatique et à un journalisme de qualité, pour être en mesure de relayer une information nécessaire au canton et aux communes d'un point de vue démocratique sur des sujets politiques, économiques et sociétaux.

3.3 Participation à la politique européenne de la Confédération

La participation des cantons à la politique européenne de la Confédération passe essentiellement par la CdC. Dans le cadre du Dialogue sur l'Europe, les représentantes et représentants des cantons ont par ailleurs l'opportunité de s'entretenir en toute confidentialité avec les membres du Conseil fédéral à propos de politique européenne, et de présenter les demandes des cantons sans intermédiaire.

Après l'échec de l'accord institutionnel avec l'Union européenne, les cantons cherchent des solutions dans la mesure des possibilités de participation que leur octroie la Constitution. Ils entendent veiller à ce que les accords bilatéraux en cours soient respectés, mais aussi à ce que de nouvelles solutions soient trouvées pour garantir et renforcer le réseau contractuel avec d'autres partenaires commerciaux. La Commission Europe de la CdC est en train de dresser un **nouveau bilan sur la politique européenne** (le dernier datant de juin 2010). Les thèmes de la formation, de la recherche, de l'approvisionnement en énergie, de la libre circulation des personnes, de la sécurité intérieure, des aides d'État et des entraves techniques (produits médicaux, machines, etc.) ont la priorité. Les résultats devraient être disponibles l'année prochaine.

Le **Conseil-exécutif** s'est également penché sur les **opportunités et défis** qui attendent le canton de Berne à court et moyen termes en raison des relations devenues incertaines entre la Suisse et l'UE dans certains secteurs (*priorité 1, 2022*). L'une des questions était de savoir dans quelle mesure l'éventuelle dégradation de la voie bilatérale restreindra ou étendra la marge de manœuvre du Conseil-exécutif. Le Conseil-exécutif a clarifié ces questions pour le pôle de recherche et de formation, pour la branche de la technique médicale, le domaine de l'électricité et d'autres secteurs, comme il l'avait signalé dans sa réponse à l'interpellation von Arx (Schliern b. Köniz, PVL) en novembre 2021. Il a certes pris acte en juin 2022 du danger d'une dépréciation toujours plus grande des traités et accords en vigueur, mais il a constaté en parallèle qu'il était encore trop tôt pour être en mesure de mettre en évidence des effets tangibles et mesurables en raison du manque de données. Les conséquences se sont fait ressentir pour les personnes concernées des domaines de la recherche et de la formation ; tout en restant palpables, elles étaient un peu moins prononcées dans le domaine de la technique médicale. Il convient de prendre également en considération les potentiels non exploités de la collaboration avec l'UE, par exemple dans le domaine de l'électricité et de l'énergie.

La Conférence des gouvernements cantonaux ainsi que les **régions frontalières** en Allemagne, en France, en Italie, en Autriche et au Liechtenstein ont exhorté le Conseil fédéral et la Commission européenne en juillet 2022 à apporter des réponses satisfaisantes aux questions relatives à une collaboration à venir.

Les cantons se sont montrés prêts à assumer en collaboration avec la Confédération la **présidence d'EUSALP** en 2023 (réalisation de la Stratégie macrorégionale pour la région alpine). Cet engagement conjoint de la Confédération et des cantons permettra à la Suisse de s'impliquer en collaboration avec l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche, le Liechtenstein et la Slovénie en faveur des thèmes de l'économie circulaire, de l'eau, des transports et de la mobilité dans la région alpine.

3.4 Coopération intercantonale

Le canton de Berne a pris part à trois séances plénières de la CdC et à l'ensemble des 12 séances des organes dirigeants de la CdC, de la CGSO et d'arcjurassien.ch. Le Conseil-

exécutif a par ailleurs pris position dans le cadre de quatre consultations et sondages à l'attention de la CdC. Le canton de Berne a également contribué à un total de trois prises de position de la CGSO, et il a adhéré à la charte du climat de la CGNO.

Le tableau récapitulatif ci-après présente les affaires fédérales qui concernent au premier chef le canton de Berne, et sur lesquelles la CdC a pris position :

Affaire	Position de la CdC	Intérêts du canton de Berne
Pénurie d'énergie	Approbation – Création d'un comité de pilotage – Intégration par la Confédération de l'échelon opérationnel	+ + +
Leçons tirées de la crise du COVID-19	Approbation – Modification de la loi sur les épidémies – Gestion complète de la crise avec la participation des cantons – Exigence d'une coordination régionale, pour autant que cela soit possible au niveau du temps et nécessaire pour la région – Limitation du rôle de la Science Task Force	+ + + -
Administration numérique suisse (ANS)	Approbation – Représentation des cantons de Zurich et de Berne dans les organes de direction	+ +
Loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)	Rejet – Pas de normes contraignantes au-delà des échelons fédéraux	- -
Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)	Approbation – Une solution étatique unique pour l'e-ID – Convivialité d'utilisation – Respect de la protection des données des utilisatrices et utilisateurs – Intégration dans des applications cantonales	+ + + +

Légende :

- + signifie que la position de la CdC va dans le sens des intérêts du canton de Berne
- signifie que le canton de Berne a des positions ou intérêts divergents par rapport à ceux de la CdC

Dans la majorité des cas, la CdC et la CGSO ont tenu compte des intérêts du canton de Berne dans les positions qu'elles ont défendues auprès de la Confédération et du public. Outre la politique européenne (bilan, voir ci-avant), le travail de la CdC a porté sur la menace de pénurie d'énergie, les leçons tirées de la crise du COVID-19 et la numérisation (ANS, LMETA, LSIE). La CGSO s'est principalement penchée sur des problématiques internes d'un intérêt moindre pour le canton de Berne.

Le rapport final de la CdC sur la **lutte contre la crise du COVID-19** (*priorité 5, 2022*) a été publié en mai 2022. Un potentiel d'amélioration a été décelé surtout dans la collaboration entre les différents échelons de l'État. En outre, la Confédération a été invitée à privilégier une approche globale, incluant tous les secteurs pertinents et impliquant tous les domaines politiques concernés. Les bases légales et différents processus doivent aussi être optimisés.

Dans sa prise de position d'octobre 2022 sur le rapport de la CdC, la Confédération a pour sa part constatée que les prises de position des cantons n'apportaient souvent qu'une moindre plus-value pour la prise de décision du Conseil fédéral : de son point de vue, ses prises de position s'apparentaient souvent davantage à des appréciations politiques qu'à des propositions d'amélioration concrètes. De plus, la Confédération a déploré l'absence de contrôle critique du rôle de la CdC et d'un travail de réflexion approfondi sur les moyens d'améliorer la collaboration entre les cantons durant la crise. Ces points seront encore abordés lors d'un échange direct avec le Conseil fédéral.

Pour le Conseil-exécutif, il était important d'assurer l'échange entre la Confédération et les cantons au sein des structures existantes et de le renforcer. Le gouvernement a adopté à la majorité les quinze recommandations politiques du rapport final de la CdC. En automne 2020 déjà, il s'était prononcé en faveur d'une modification de la loi sur les épidémies (LEp) et avait approuvé la révision partielle de la loi entamée par la Confédération sur recommandation des cantons. La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration a pu être impliquée dans les travaux correspondants au niveau fédéral.

Enfin, le Conseil-exécutif a adopté le 31 août 2022 son propre rapport sur la gestion de crise (en réponse à la motion 108-2021 adoptée sous forme de postulat) : le rapport élaboré par un bureau externe est parvenu à la conclusion qu'à quelques exceptions près le canton de Berne était bien préparé et que la mise en œuvre de son dispositif de gestion de crise durant la pandémie de COVID-19 était appropriée et efficace. Le Grand Conseil devrait s'occuper de ce rapport durant la session de printemps 2023.

La **sécurité de l'approvisionnement énergétique** a gagné en importance au fil de l'année pour les gouvernements cantonaux et les conférences des directrices et directeurs (EnDK, CG MPS, CDEP, CDF). Ces entités ont rédigé une analyse des risques dans la perspective de la menace de pénurie de gaz ou d'électricité, activé leur état-major de crise et identifié le possible besoin d'action et les éventuelles mesures immédiates à prendre. Les cantons estiment qu'ils n'ont pas assez été impliqués dans la gestion de crise de la Confédération. Le flux d'information entre la Confédération et les cantons a également donné lieu à plusieurs reprises à des discussions. Les cantons ont donc créé mi-juillet 2022 un comité de pilotage afin que leurs intérêts puissent être défendus avec plus de fermeté auprès de la Confédération.

Lors de la composition des organes de direction de **l'Administration numérique suisse (ANS, priorité 3, 2022)**, les cantons de Zurich et de Berne ont tous deux pu atteindre leurs objectifs grâce à leur soutien mutuel. Le canton de Zurich s'est assuré un siège dans l'organe de direction politique et le canton de Berne dans l'organe de direction opérationnelle. Le canton de Berne dispose ainsi d'informations exhaustives et participe à la préparation des décisions de l'organe de direction politique. De plus, trois personnes représentent aussi le canton au sein de l'assemblée des déléguées et délégués, laquelle encourage l'échange technique au-delà des frontières cantonales.

Avec la **loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)**, la Confédération entend créer les bases légales qui permettront une collaboration numérique entre les autorités de tous les échelons fédéraux et les tiers dans le domaine de l'administration numérique. Lors des délibérations, les Chambres fédérales ont étendu le champ d'application de la LMETA et fait part de leur volonté de définir des normes contraignantes. La CdC s'est prononcée contre cette proposition lors de la procédure de consultation. De son point de vue, le Parlement restreindrait la marge de manœuvre de l'ANS avec de telles normes contraignantes. Tout comme le canton de Zurich, celui de Berne ne partage pas cette

conception des choses. Le Conseil-exécutif a réaffirmé sa position auprès de la Députation bernoise au sein du Parlement fédéral, mais n'a pas trouvé d'écho auprès de la CdC.

Après le net rejet de la **loi sur l'e-ID** dans les urnes en mars 2021, le Conseil fédéral a rapidement élaboré un nouveau projet que la majorité des gouvernements cantonaux a approuvé. Les points d'accroche déterminants pour la CdC étaient la convivialité de la future application et la protection des données des utilisatrices et utilisateurs. L'e-ID doit en outre pouvoir s'intégrer sans problème aux applications existantes, puisque la numérisation de l'administration est déjà bien avancée au niveau cantonal et communal. Le Conseil-exécutif partage la position de la CdC.

D'importants jalons ont pu être posés concernant le **transfert de Moutier**, la résolution de la Question jurassienne et la réorganisation des autorités administratives et judiciaires dans le Jura bernois (*priorité 2, 2022*). Les délégations bernoise et jurassienne en charge de la négociation se sont réunies quatorze fois au total afin d'élaborer le projet du concordat intercantonal. Il est prévu que le Conseil-exécutif adopte l'affaire à l'attention du Grand Conseil durant le deuxième trimestre 2023. En parallèle, le Conseil-exécutif a créé les bases de la réorganisation de l'administration, de la Justice et des écoles francophones dans le Jura bernois ainsi qu'à Biel/Bienne. Les modifications de la Constitution et des lois en lien avec le transfert de Moutier ont été préparées et seront soumises au Grand Conseil en 2023. Les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la stratégie économique pour le Jura bernois ont débuté en particulier grâce à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois, qui vise à renforcer le rayonnement du canton de Berne en tant que canton bilingue, également bien ancré en Suisse romande.

Les **rencontres avec les gouvernements des cantons de Glaris et de Zoug** ont été l'occasion de cultiver des relations majeures. Le Conseil-exécutif a pu souligner les atouts du canton de Berne : durant les deux visites officielles, les gouvernements ont visité différentes entreprises du Jura bernois et de l'Emmental. Le gouvernement de Zoug a aussi visité les installations de production d'énergie de la région du Grimsel, ce qui est de circonstance vu la situation actuelle. Les séances de travail avec les **cantons limitrophes de Fribourg, du Valais et du Jura** ont contribué en premier lieu à défendre plus largement les intérêts du canton de Berne. Les principaux thèmes abordés étaient la circulation, l'énergie, l'agriculture et, avec le gouvernement jurassien, le transfert de Moutier.

3.5 Relations avec l'étranger

En collaboration avec les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura, le canton de Berne a poursuivi son **engagement dans l'Arc jurassien** dans le cadre du programme Interreg France-Suisse et de la nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération, afin de renforcer, à l'aide de projets dans le domaine de l'industrie et du tourisme, l'espace transfrontalier et en particulier le Jura bernois et l'arrondissement administratif Biel/Bienne. Le Conseil du Jura bernois (CJB) était responsable du traitement des demandes Interreg, lesquelles concernent en majeure partie la région francophone du canton de Berne. L'Office de l'économie du canton de Berne s'est appuyé lors de ses décisions de financement sur les estimations faites sur place. En 2022, le nouveau programme Interreg VI France-Suisse a été lancé. Il met en particulier l'accent sur des projets ayant trait au développement durable. Vu la fin de l'accord amiable entre la Suisse et la France durant la pandémie de COVID-19, les cantons ont mandaté une étude externe sur le télétravail des frontalières et frontaliers employés dans l'Arc jurassien. Les résultats ont été présentés en mai 2022 lors d'une conférence de presse.

Le canton de Berne concentre ses **contributions à la coopération au développement** dans le soutien aux organisations d'aide au développement non gouvernementales et à l'aide en cas de catastrophe (aide d'urgence) par le biais du Fonds de loterie. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale sur les jeux d'argent le 1^{er} janvier 2021, les contributions financières sont octroyées en priorité à des projets qui concernent le tiers des pays de la planète les moins prospères selon l'indice de développement humain (*Human Development Index*) des Nations Unies. En 2022, le Fonds de loterie a versé 20 contributions à 14 organisations non gouvernementales d'aide au développement ayant leur siège à Berne, pour un montant total de 2,583 millions de francs (SOS Villages d'Enfants, Mission Évangélique contre la lèpre, FAIRMED, Fondation Digger, Swissaid, CRS, Solafrica, Vivamos Mejor, women's hope international, Swiss Academy for Development, etc.). Ces aides ont été principalement consenties à des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (13 en Afrique, 4 en Asie et 3 en Amérique du Sud).

En plus de ces montants, un million de francs a été versé au titre de l'aide en cas de catastrophe pour les personnes dans le besoin à la suite de la guerre en Ukraine. La somme a été répartie entre la CRS (500 000 francs), Caritas (420 000 francs) et l'EPER (80 000 francs). Enfin, le Conseil-exécutif a octroyé un montant de 464 000 francs pour la lutte contre la famine en Afrique : 384 000 francs ont été versés à la CRS pour soutenir ses sociétés sœurs en Éthiopie, au Soudan du Sud et au Malawi et 80 000 francs à la Fondation Armée du Salut Suisse pour les mesures déployées à l'est et à l'ouest du Kenya.

Jusqu'à la fin de l'année 2022, le canton de Berne a accueilli près de 8300 personnes ayant fui la **guerre en Ukraine** (pour un total de 70 000 dans l'ensemble du pays). Ces personnes se sont ajoutées aux requérantes et requérants d'asile d'autres pays, dont le nombre a également crû bien plus que les années précédentes. De nombreuses personnes ont pu être logées chez des personnes privées avant de trouver un logement. Ainsi, à la fin de l'année, environ 2100 personnes vivaient en famille d'accueil et 4200 dans leur propre logement. Près de 1000 personnes sont logées dans des hébergements collectifs. En collaboration avec les communes, le canton a mis à disposition dans les différentes régions plus de 60 hébergements collectifs pouvant accueillir quelque 4000 personnes.

Comme ni la Suisse ni le canton de Berne n'avaient été confrontés à une vague d'immigration d'une telle ampleur depuis la Seconde Guerre mondiale, le Conseil-exécutif a institué à la mi-mars 2022 un état-major spécial appelé à coordonner les différentes activités en lien avec l'accueil des personnes fuyant l'Ukraine. L'état-major spécial a pu être dissous en novembre 2022.

L'International Bern Welcome Desk (IBWD), le point de liaison et de contact pour les corps diplomatiques et consulaires, est désormais bien établi. Avec 378 demandes en 2022 (contre 237 en 2021), la valeur cible a été largement dépassée. Outre l'octroi de conseils et de renseignements – principalement concernant la politique, les autorités, les événements et les logements –, différentes manifestations ont eu lieu : l'Hôtel du gouvernement a par exemple accueilli divers événements de bienvenue, et les membres des corps diplomatiques et consulaires ont pu visiter le Cirque Knie. À l'occasion de la Journée mondiale de la bicyclette, les ambassades participantes ont pu saluer un public venu nombreux à leurs stands et cultiver les contacts avec la population bernoise. Grâce au soutien de l'IBWD, une vingtaine d'ambassades ont participé au Fernweh Festival en automne. La Confédération, le canton et la ville de Berne ont conclu un nouveau contrat de prestations avec Bern Welcome AG afin de reconduire l'IBWD durant les années 2023 à 2026. Ce contrat de prestations sera éventuellement adapté en 2024 sur la base des résultats d'une évaluation relative au rapport coûts-bénéfices d'IBWD.

L'Union postale universelle (UPU) et l'**Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF)** ont toutes deux leurs racines à Berne. L'une a été fondée en 1874, l'autre en 1893. Dans le cadre de sa politique d'accueil, la Confédération met à

disposition des organisations internationales sises en Suisse, sur demande, un **prêt remboursable** sur trente ans pour des projets immobiliers. L'octroi d'un tel prêt est soumis à la condition que l'organisation internationale engage 20 % de fonds propres. L'OTIF souhaite rénover son siège à Berne en 2024 et 2025 et a déposé une demande de prêt à la Confédération, qui le lui a accordé à hauteur de 80 % du coût total de quelque 5,5 millions de francs, à condition que les autorités cantonales et municipales participent également au prêt. Selon la clé de répartition habituelle, le canton et la ville doivent déboursier un total de 1,65 million de francs (30 %). Le Conseil-exécutif et le Conseil communal ont convenu de mettre chacun 825 000 francs à disposition pour un prêt. Les avantages d'une participation résident dans le renforcement de Berne sur la place internationale et dans son utilité économique à faible risque. En outre, deux entreprises bernoises (Emch+Berger et ImmoConsult AG) sont fortement impliquées dans le projet. En revanche, cette charge pesant sur les finances cantonales (compte des investissements) au moment de l'octroi du prêt ainsi que l'absence de bases légales constituent des inconvénients. En novembre 2022, le Conseil-exécutif a chargé le Grand Conseil de créer les bases légales de la participation à ce prêt (sous la forme d'une autorisation de dépenses soumise au référendum facultatif).

La pandémie de COVID-19 a conduit dans un premier temps à l'interruption de la collaboration entre le canton de Berne et **Shenzhen (Chine)**. Depuis le printemps 2020, on ne recensait plus que de rares activités. Par ailleurs, l'échange du 5 mai 2022 entre la Confédération et les cantons à propos de la Chine a montré que ce pays montrait un intérêt décroissant en ce qui concerne les partenariats et la collaboration et que les problèmes allaient croissant. Le Conseil-exécutif s'est alors demandé s'il souhaitait reprendre la collaboration et les contacts correspondants avec Shenzhen et si oui, à partir de quand et à quelles conditions. Des échanges bilatéraux devraient rapidement répondre à ses questions.

La collaboration avec la **préfecture de Nara** se poursuit. La Haute école spécialisée bernoise (BFH) avait déposé en collaboration avec le Nara Institute of Technology (NAIST) un projet auprès de l'UE (projet C4All) dans le cadre du programme de recherche Horizon 2020. Le projet entend augmenter la qualité de vie et les besoins de sécurité au quotidien par des mesures encourageant la mobilité, le diagnostic médical à distance ainsi que des services de soin, afin que les personnes âgées puissent vivre aussi longtemps que possible dans un environnement familial et entourées d'un cercle social sur lequel elles peuvent se reposer. Bien que l'UE ait finalement refusé la proposition, la collaboration avec Nara sur le thème de la vieillesse a bien avancé.

4. Priorités des relations extérieures en 2023

Priorité 1 : Les deux cantons les plus peuplés, Zurich et Berne, sont en partie confrontés à des défis similaires. Le gouvernement bernois examine dans quelle mesure un échange approfondi pourrait être mené sur des thèmes choisis au niveau fédéral et dans le cadre de la coopération intercantonale.

Motif

Au sein de la CdC et des autres organes intercantonaux, la répartition des voix fait que l'avis des cantons de Zurich et de Berne pèse parfois légèrement moins dans la balance, alors même qu'ils représentent quelque 30 % de la population suisse. Lorsque la répartition des compétences perd en clarté et que le bilan des coûts pénalise les contributeurs les plus importants, cela a des retentissements sur la Suisse dans son entièreté. Un tel scénario est particulièrement problématique lorsque des dossiers et des postes importants sont respectivement évalués et attribués à l'aune de critères régionaux plutôt que de critères objectifs. Dans ce genre de cas,

la concertation et le soutien mutuel peuvent contribuer à ce que les deux cantons puissent malgré tout atteindre leurs objectifs, comme le montre l'exemple du projet Administration numérique suisse.

Procédure

En mai 2023, les deux gouvernements cantonaux se réuniront de nouveau pour la première fois depuis le printemps 2017. Dans les domaines de la santé, de la numérisation, de la sécurité, de la gestion des crises ou de l'Europe, les deux cantons ont chacun des intérêts spécifiques qu'ils peuvent faire valoir séparément ou ensemble face au Parlement fédéral, au Conseil fédéral, à l'administration fédérale et aux autres cantons. Cette réunion de travail a pour but de poser les bases d'une coopération pragmatique dans les domaines mentionnés ou sur d'autres sujets.

Priorité 2 : Le Conseil-exécutif optimise la représentation des intérêts et l'échange avec les membres bernois du Conseil national et du Conseil des États.

Motif

Le Parlement fédéral traite un grand nombre d'affaires pertinentes pour la place bernoise. Outre différentes affaires relevant de la politique sanitaire ou énergétique, il s'agit par exemple de l'orientation de la future politique agricole, de l'armée et de la protection civile, de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire ainsi que de projets d'infrastructure majeurs (route et rail) et d'investissements dans les agglomérations.

Procédure

La perception et l'impact des activités propres à représenter les intérêts et à cultiver les contacts menées par le Conseil-exécutif et l'administration seront évalués à l'issue de la législature 2019-2023. Des optimisations seront apportées dans les domaines où des lacunes auront été identifiées, qu'il s'agisse de la collaboration intra- et intercantonale, des prises de position écrites soumises aux membres du Parlement fédéral ou du soin apporté au relationnel. Après les élections fédérales de l'automne 2023, les nouvelles élues et nouveaux élus seront mis dans la boucle.

Priorité 3 : Le Conseil-exécutif met en œuvre la feuille de route du 22 septembre 2021, cosignée avec le gouvernement du canton du Jura. Il entretient des relations bilatérales normales avec le canton du Jura, négocie le transfert de la commune de Moutier, met un terme à la Question jurassienne et pourvoit à de bonnes perspectives de développement pour le Jura bernois.

Motif

Les gouvernements des cantons de Berne et du Jura ont convenu dans la feuille de route du 22 septembre 2021 de trouver des solutions équilibrées et pragmatiques dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens des deux cantons lors des négociations sur le transfert de Moutier, ainsi que de clore la Question jurassienne. Les deux gouvernements aspirent à une collaboration sereine à tous les niveaux et mettent tout en œuvre pour résoudre d'éventuelles difficultés.

Procédure

Le projet « Avenir Berne romande » sera mis en œuvre afin de mener à bien le transfert de la commune de Moutier d'ici 2026. Il s'agira en particulier d'élaborer le concordat avec le canton du Jura et les amendements nécessaires à la Constitution et à la législation. En collaboration étroite avec les Directions, le canton préparera par ailleurs la réorganisation de l'administration cantonale francophone et des écoles cantonales francophones dans le Jura bernois, et initiera la réalisation des mesures en question. Les affaires correspondantes seront soumises au Grand Conseil pour décision courant 2023.

Dans le même temps, le Conseil-exécutif contribuera, en collaboration avec le Conseil du Jura bernois, à offrir à la région de bonnes perspectives de développement en ce qui concerne la représentation des intérêts au niveau fédéral (p. ex. en matière de soutien aux médias), les programmes Interreg transfrontaliers avec la France, ainsi que la nouvelle politique régionale sur le versant suisse de l'Arc jurassien.

Priorité 4 : Le Conseil-exécutif applique la charte du climat de la CGNO.

Motif

Les obligations et les objectifs de la charte du climat correspondent en grande partie à la politique énergétique et climatique du canton de Berne. Depuis septembre 2021, la Constitution du canton de Berne comporte un article sur la protection du climat (neutralité climatique d'ici 2050, adaptation aux effets néfastes du changement climatique, orientation globale des mesures de protection du climat en faveur d'un renforcement de l'économie et acceptabilité des mesures sous l'angle social et environnemental). Elles prévoient notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie. Les objectifs constitutionnels correspondent ainsi aux deux premiers objectifs de la charte du climat de la CGNO.

Procédure

Les champs de coopération ayant fait l'objet d'un accord sont l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la mobilité, les émissions indirectes, l'aménagement du territoire, la promotion de l'innovation, le suivi et la communication. Le canton de Berne est déjà représenté dans certains des organes chargés de la mise en œuvre. Il envisage également de participer aux organes où il ne siège pas encore.

Priorité 5 : Le Conseil-exécutif se mobilise pour que les attentes du canton de Berne découlant de son projet de territoire soient dûment pris en compte dans le Projet de territoire Suisse, notamment afin de garantir la position de la Région capitale suisse.

Motif

Depuis une dizaine d'années, le Projet de territoire Suisse sert d'orientation pour les activités de la Confédération, des cantons et des communes ayant un impact sur le territoire. Au fil du temps, il est toutefois apparu que ce cadre gagnerait à être complété et mis à jour : les objectifs antagoniques ne sont pas abordés de manière suffisante, le projet de territoire ne comprend par exemple pas de stratégie de gestion du changement climatique, les thématiques économiques doivent faire l'objet d'une plus grande attention, et le contexte a évolué aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Procédure

Le processus de mise à jour du projet s'étend sur deux ans et s'achèvera fin 2024. La première phase consiste à compiler les contributions d'expertes et d'experts choisis ; lors de la deuxième, des ateliers et des événements seront organisés afin d'approfondir les thèmes clés avec différentes actrices et différents acteurs concernés ; enfin, lors de la troisième phase, une première version du nouveau projet de territoire sera rédigée. Suivra alors un processus de rédaction du projet, qui fera l'objet d'auditions et d'une consultation auprès de la Confédération et des cantons, avec en fin de compte l'adoption de la version actualisée.

Priorité 6 : Le Conseil-exécutif met en œuvre la convention-programme 2023-2024 entre la Confédération et le canton de Berne relative au programme viamia de bilan professionnel gratuit.

Motif

viamia fait partie du train de mesures décidées en 2019 par le Conseil fédéral pour soutenir les travailleuses et les travailleurs indigènes. Il vise à améliorer les perspectives professionnelles des personnes ayant atteint un certain âge. Le Conseil fédéral a chargé le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de mettre sur pied, en collaboration avec les cantons, une offre gratuite de bilan et d'orientation professionnels pour les personnes actives de plus de 40 ans. La responsabilité du développement de viamia a été confiée à la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), une conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). La décision de participer à viamia et de mettre en œuvre le programme incombe au canton, et les entretiens de conseil viamia sont proposés par les services cantonaux d'orientation professionnelle et personnelle (OPP).

Procédure

Le canton de Berne joue un rôle de chef de file au sein de la CDOPU et se mobilise aussi bien pour ses intérêts que pour ceux du projet dans son ensemble (conformément à la convention-programme conclue avec la Confédération).

Priorité 7 : Le Conseil-exécutif appuie la mise en avant de BeLEARN en tant que centre de compétences d'importance nationale pour la transformation numérique dans le domaine de la formation.

Motif

Centre de compétences commun de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la PH Bern, ainsi que de l'EPFL et de la Haute école fédérale en formation professionnelle pour la numérisation dans l'éducation, BeLEARN a été soutenu lors de son lancement par le Conseil-exécutif dans le cadre des mandats de prestations confiés aux trois hautes écoles bernoises. L'institution apporte un soutien en matière de transformation numérique au domaine de la formation dans son ensemble, que ce soit sous la forme de recherche, de développement, de formations continues ou de prestations. Sur son nouveau site à Berne, BeLEARN collabore avec des partenaires sur des projets en lien avec cette thématique, initiés par les hautes écoles impliquées et financés par des contributions de tiers. Par ailleurs, une succursale du pôle de jeunes entreprises Swiss EdTEch Collider est actuellement mise sur pied. Grâce à sa combinaison de compétences unique en Suisse, BeLEARN suscite un vif intérêt dans tout le pays.

Procédure

Avant même le lancement de BeLEARN, le projet a été présenté aux organes compétents de la CDIP. Depuis, BeLEARN et l'agence spécialisée educa de la CDIP ont commencé à s'engager dans des projets et à signer des accords de coopération.

5. Proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport 2022 sur les relations extérieures du canton de Berne et des fruits du dialogue entre le Conseil-exécutif et la CIRE découlant de ce rapport.

Annexes

Annexe 1 : initiatives cantonales du canton de Berne

Durant l'année 2022 sous revue, le canton de Berne n'a déposé aucune initiative cantonale.

Initiative cantonale liquidée par les Chambres fédérales au cours de l'année 2022 :

N°*	Initiative cantonale	Décidée le (GC)	Déposée le (CE)	Conseil des États / Conseil national
16.317	Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires	13.09.2016	19.10.2016	classé ⁵

* numéro de l'objet à l'Assemblée fédérale

⁵ Après que les Chambres fédérales ont adopté la loi fédérale sur l'harmonisation des peines (projet 1 de l'objet 18.043) lors des délibérations finales du 17 décembre 2021, la commission estime, sur la base de la décision du Conseil des États lors de la session d'été 2022, que les demandes principales de l'initiative qui exigeaient toutes une meilleure protection pénale des fonctionnaires en cas de menace et de violence sont désormais satisfaites. Par conséquent, elle ne voit nul autre besoin d'agir pour le moment.

Annexe 2 : représentation du canton de Berne dans les organes intercantonaux et transfrontaliers en 2022

Conférences gouvernementales et sectorielles au niveau national

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	CHA	Christoph Ammann	Comité (comité directeur)
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	DTT	Evi Allemann Christoph Neuhaus Christoph Ammann	Comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	INC	Christine Häslér	Comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	INC	Christine Häslér	
Conseil des hautes écoles de la CSHE	INC	Christine Häslér	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF)	FIN	Beatrice Simon jusqu'au 31.5.2022 ; Astrid Bärtschi à partir du 1.6.2022	Comité
Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	Comité
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	DSE	Philippe Müller Evi Allemann	Comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	DEEE	Christoph Ammann	

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS)	DSE DEEE	Philippe Müller Christoph Ammann	Comité
Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)	DIJ	Evi Allemann	Comité
Conférence spécialisée des membres de gouvernements concernés par les jeux d'argent (CSJA)	DSE	Philippe Müller	
Conférence suisse des chanceliers d'État (CDE)	CHA	Christoph Auer (chancelier)	

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales de Suisse romande

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Autres fonctions
Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Vice-président à partir de juin 2022
arcjurassien.ch (aj.ch) [BE, VD, NE, JU]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DEEE	Christoph Ammann	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	INC	Christine Häsler	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) [BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE, JU]	FIN	Beatrice Simon jusqu'au 31.5.2022; Astrid Bärtschi à partir du 1.6.2022	

Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) [BE, FR, VD, VS, NE, GE, JU]	DTT	Christoph Neuhaus	
---	-----	-------------------	--

Conférences gouvernementales et sectorielles régionales du Nord-Ouest de la Suisse

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence des gouvernements cantonaux de la Suisse du Nord-Ouest (CGNO) [SO, BS, BL, AG, JU] ⁶	CHA	-	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (NW EDK) [BE, LU, FR, SO, BS, BL, AG, VS]	INC	Christine Häsler	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé de la Suisse du Nord-Ouest (GDK NW) [BE, LU, SO, BS, BL, AG, JU]	DSSI	Pierre Alain Schnegg	
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics du Nord-Ouest de la Suisse (KöV NWCH) [BE, SO, BS, BL, AG]	DTT	Christoph Neuhaus	

Conférences transfrontalières

Conférence	DIR / CHA	Représentation du Conseil-exécutif	Fonction
Conférence Transjurassienne (CTJ) [BE, VD, NE, JU ; Région, Préfecture et Départements de Bourgogne-Franche-Comté]	CHA	Pierre Alain Schnegg	Coprésident

⁶ Depuis le 1^{er} janvier 2012, le canton de Berne est membre associé de la CGNO (alors qu'avant, il en était membre à part entière).